



~~DRIRE~~

DIRECTION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE,
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT
DE HAUTE-NORMANDIE

Groupe de Subdivisions du Havre
142 – boulevard de Strasbourg
BP 59
76084 – Le Havre Cedex

Subdivision ST3
Affaire suivie par Catherine FORTIN
Téléphone : 02.35.19.32.84
Télécopie : 02.35.19.32.99
Mél : catherine.fortin@industrie.gouv.fr

GSLH.2005.05.685.CFr.CFo.MAB

Le Havre, le 13 mai 2005

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-MARITIME

**Société ECO HUILE
à Lillebonne**

N° SIRET : 393 361 175 00010

Rapport de l'inspecteur des installations classées

Rapport annuel d'activité d'une installation de traitement de déchets

Objet : Rapport d'activité de l'installation de traitement de déchets ECO HUILE pour l'année 2004.

Dans le cadre de l'article 32.c) de l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996 et de la circulaire du 22 juillet 1983, l'inspection des installations classées présente le rapport annuel d'activité de l'exercice 2004 du site ECO HUILE à la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires, industriels et technologiques.

1 PRESENTATION DE L'ACTIVITE 2004

La société ECO HUILE, dont le siège social est situé Z.I. avenue de Port-Jérôme - BP 64 - 76170 Lillebonne, exerce une activité de régénération des huiles usagées, sur la commune de Lillebonne.

Ces huiles usagées réceptionnées sont de type minéral d'origine moteur.

1-1. Niveau d'activité en 2004

La quantité d'huiles usagées traitées en 2004 a été de 113 695 tonnes et la production de produits finis s'élève à 103 015 tonnes.

Comme le montre le tableau ci-dessous, l'activité de traitement a augmenté de 13 000 tonnes environ par rapport à 2003, soit une hausse de 13 %.

	2004	2003	2002
Huiles usagées traitées (t)	113 695	100 301	90 677
Produits sortants (t)	103 015	89 498	80 100

La quantité de produits sortants a augmenté proportionnellement à la quantité d'huiles usagées traitées (graphique en annexe 1).

2 AUTO-SURVEILLANCE DE L'EXPLOITATION

2.1 Les déchets :

2.1.1 Admission des déchets

Les huiles usagées admises proviennent des collecteurs de toute la France.

2.1.2 Production de déchets

Les déchets produits par la régénération sont :

- les eaux dites fatales : eaux présentes dans l'huile usée qui est livrée ;
- les eaux de procédés : eaux issues de la condensation de la vapeur utilisée pour les strippages dans les colonnes de distillation atmosphérique et sous vide ainsi que pour les dégazages et les inertages liés aux arrêts techniques.
- les déchets de laboratoire.

Les eaux dites fatales et les eaux de procédés sont incinérées sur le site. L'excédent est éliminé chez la société SCORI. Les déchets de laboratoire sont traités à l'extérieur par la société TRIADIS.

Les déchets liés au fonctionnement et à l'entretien des unités sont :

- les cendres piégées par l'électrofiltre,
- les mâchefers,
- les briques réfractaires,
- les déchets de travaux et les bétons souillés.

Ces déchets sont pris en charge par la société SECHE pour élimination en centre d'enfouissement technique agréé.

L'évolution des différents types de déchets est présentée en annexe 2.

Les stockages intermédiaires des déchets sont réalisés au moyen de :

- réservoirs métalliques dans des cuvettes de rétention étanches pour les déchets liquides,
- un bâtiment avec une dalle en béton étanche pour les déchets solides.

Les déchets issus du site sont les suivants :

Type de déchet	Détails	Tonnage en 2004	Tonnage en 2003	Mode d'élimination
Eaux fatales	Reçues avec l'huile usagée	6880 t	6 000 t	Incinération interne et élimination chez SCORI pour l'excédent
Eaux de procédés	Strippages (eaux issues des huiles pendant la distillation atmosphérique)	928 t	1 790 t	
	Dégazage sécurité/entretien	1330 t	8 040 t	
Les autres eaux	Eau de ville Eau industrielle Eau de ruissellement	89430 m ³	732 170 m ³	Rejet dans la rivière du commerce
Déchets liés au fonctionnement entretien et fonctionnement de l'usine	Briques réfractaires	158 t	215 t	Pris en charge par le groupe SECHE
	Mâchefers	290 t	335 t	
	Déchets de travaux et béton souillé	970 t	130 t	
	Fines d'électrofiltre	190 t	157 t	
Déchets « ordinaires » et ménagers	Enlevé trois fois par semaine par la société IPODEC			
Déchets de laboratoire	Solvant de nettoyage du matériel	2 x 20l	9 x 20l	Enlèvement par la société TRIADIS
	Solvant chloré	1 x 20l	2 x 20l	
	Solvant de titrage DCO	1 x 20l	2 x 20l	

2.2 Les rejets atmosphériques

Caractéristiques physiques des rejets atmosphériques	Cheminée n° 1	Cheminée n° 4	Total Usine 2003	Total Usine 2004
Oxyde de soufre SO ₂	52 t	105 t	137 t	157 t
Oxyde d'azote (NO+NO ₂) exprimés en NO ₂	9 t	10 t	18 t	19 t
Acide chlorhydrique HCl	10 t	7 t	19 t	17 t
Protoxyde d'azote (N ₂ O)	1 t	0,5 t	0,82 t	1,5 t
Dioxyde de carbone (CO ₂)	15520 t	13450 t	24150 t	28970 t

L'évolution de ces rejets est présentée graphiquement en annexe 3.

Ces rejets sont conformes à l'arrêté du 20 septembre 2000 pour ce qui est du SO₂.

Concernant les autres rejets dont les valeurs limites sont définies dans l'arrêté du 10 octobre 1996, la société ECOHUILE ne s'est pas mise en conformité avec cet arrêté ministériel ; donc

elle n'incinérera plus de déchets aqueux sur son site à partir du 28 décembre 2005 ou dès la parution d'un nouvel arrêté d'autorisation.

La société ECO HUILE a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter afin d'augmenter à 125 000 tonnes la quantité d'huiles usagées traitée ainsi que d'installer un système de chauffe central et unique afin d'arrêter ses trois fours. Il est en cours d'instruction.

Evolution des rejets de SO₂:

Rejet	Total usine 2004	Total usine 2003
Oxyde de soufre SO ₂ (t)	157	137

Les rejets de SO₂ ont augmenté de 14 % environ.

Dans le projet de la société, le système de chauffe sera centralisé et unique. Les trois fours ne seront plus utilisés et la quantité de SO₂ rejetée sera diminuée de 68 %.

2.3 Les rejets aqueux

En 2004, le rejet vers la rivière du Commerce a été de 89 430 m³.

La consommation d'eau potable a été de 1555 m³ et la consommation d'eau industrielle a été de 127 100 m³.

Les analyses en sortie de bassin de décantation ont été effectuées par le laboratoire de Rouen.

Date	Débit moyen m ³ /h	DCO brute mg/l	pH	MES mg/l	Phénols mg/l	DBO ₅ brute mg/l	Hydrocarbures mg/l
16 -17/03/04	5,92	173	7,65	24	0,3	5,3	4
7 - 8/06/04	12,69	43	8,10	8,8	<0,02	2,8	0,97
30/09 - 01/10/04	9,87	68	7,75	20	<0,02	106,7	0,58
8 - 9/11/04	12,84	99	7.75	16	<0,02	3,8	2
Valeurs réglementaires	150	120	5.5<pH<8.5	30	0.5	30	5

Nous constatons, à l'exception de la concentration en DCO, en mars 2004, et en DBO₅ lors de l'analyse d'octobre 2004, que les résultats des analyses sur les effluents sont conformes aux valeurs réglementaires. Les dépassements constatés ne sont pas en flux mais juste en concentration donc la pollution apportée au milieu n'est pas supérieure aux valeurs réglementaires.

Les quantités de polluants émis sont résumées ci-dessous et présentées graphiquement en annexe 4 :

Polluants	Masse émise kg/an
Paramètres généraux	
Azote totale	388
DBO ₅	438
DCO	8858
MES	1889
P total	1169
Métaux et leurs composés	
Pb	1
Zn	19
Substances organochlorées	
AOX	28

Polluants	Masse émise kg/an
Autres composés organiques	
Phénols (total)	1
Autres composés	
Fluorures	14
Hydrocarbures totaux	167

3 ACTIONS DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSEES

➤ Arrêté préfectoral de mise en demeure du 22 avril 2004 :

Suite à l'inspection du 9 octobre 2003, monsieur le Préfet a pris un arrêté préfectoral de mise en demeure de respecter, sous trois mois, les dispositions des articles de l'arrêté ministériel du 28 janvier 1993 relatif à la protection foudre de certaines installations classées.

➤ Inspection du 22 septembre 2004 :

Cette inspection avait pour but de vérifier :

- la réalisation des travaux prévus dans l'échéancier de l'arrêté préfectoral complémentaire du 20 septembre 2000 imposant des prescriptions complémentaires relatives à l'exploitation de l'étude de dangers et à la modification limitée du procédé ;
- de discuter du dossier d'autorisation et de l'étude odeur en cours d'instruction ;
- de vérifier le respect de la mise en demeure du 22 avril 2004.

Lors de cette visite, l'inspection des installations classées n'a pu lever la mise en demeure du 22 avril 2004 concernant la foudre car l'étude préalable n'était pas complète.

➤ Arrêté préfectoral du 16 novembre 2004 :

L'arrêté préfectoral fait suite à l'étude de l'audit olfactif réalisé sur le site.

Cet arrêté planifie les travaux à effectuer sur les installations jusqu'en 2008 afin de réduire les nuisances olfactives générées par la société ECOHUILE.

4 CONCLUSION ET EVOLUTION :

La société ECO HUILE a déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter afin d'augmenter à 125 000 t la quantité d'huiles usagées traitée ainsi que d'installer un système de chauffe central et unique afin d'arrêter ses trois fours. Il est en cours d'instruction.

Concernant l'impact olfactif de la société, un arrêté complémentaire a été pris le 16 novembre 2004 afin de réduire les nuisances engendrées par la société ECOHUILE. Les travaux se termineront en 2008 avec un audit de contrôle.

Les rejets atmosphériques sont conformes à la réglementation pour le SO₂ mais ne sont pas conformes à l'arrêté ministériel du 10 octobre 1996 pour ce qui est des autres polluants. Les rejets aqueux sont convenables.

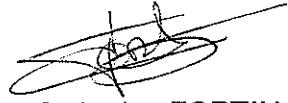
Néanmoins, la société s'engage dans son nouveau dossier :

- à respecter les normes européennes pour ses rejets atmosphériques,
- à ne plus incinérer ses déchets aqueux,
- à mettre en place un traitement biologique pour traiter les eaux de procédé.

Aussi, ce projet devrait améliorer la conformité des rejets atmosphériques et aqueux du site.

En conséquence, nous proposons aux membres de la commission départementale compétente en matière d'environnement des risques sanitaires et technologiques de prendre acte de ce rapport d'activité pour l'année 2004.

La technicienne de l'industrie et des mines



Catherine FORTIN

Adopté et transmis
à monsieur le préfet de Seine-Maritime /DDASS -

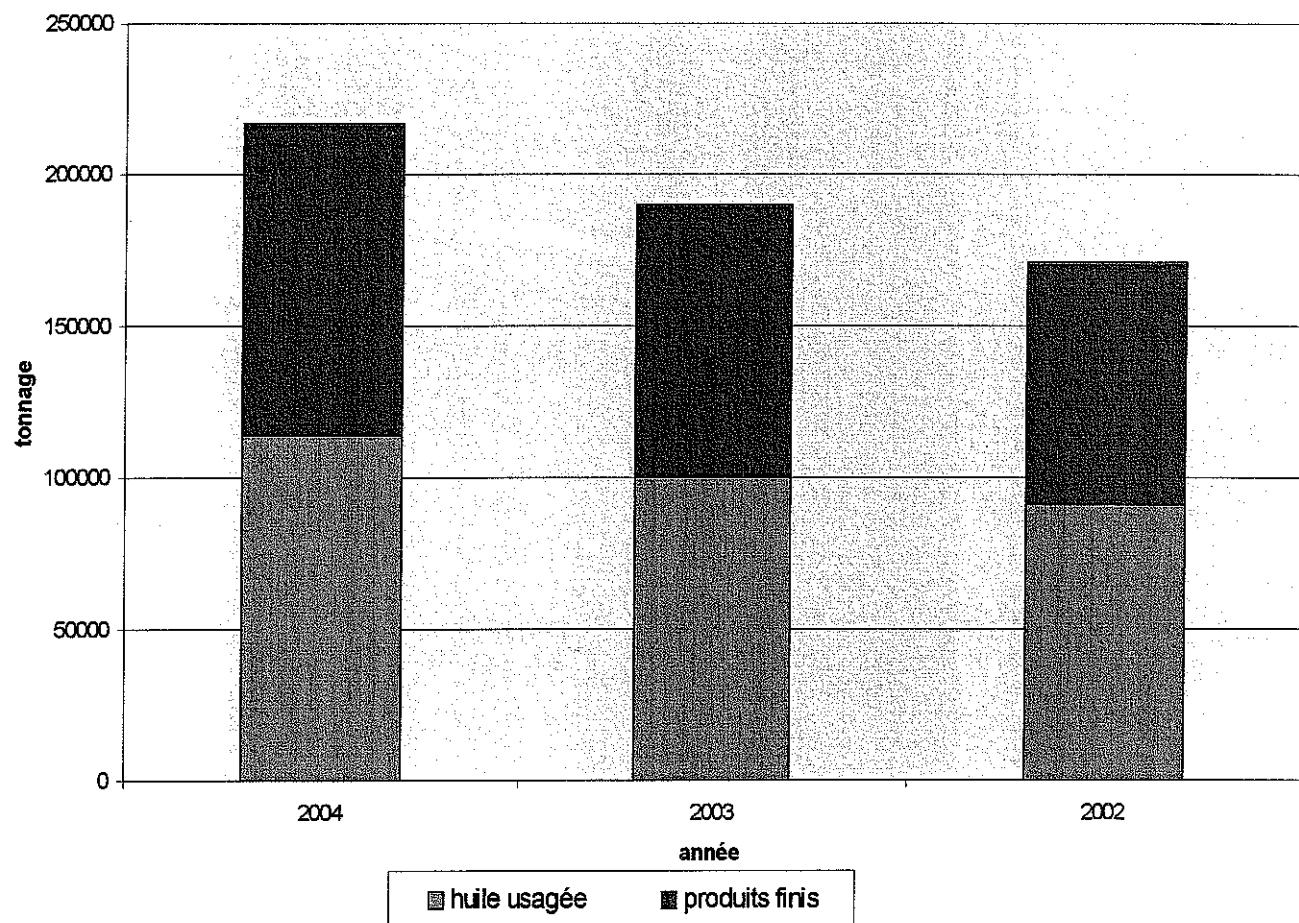
Rouen, le **27 JUIN 2005**
Pour le directeur
et par délégation

**La Chef du Service Régional
de l'Environnement Industriel**

Hélène LE DU

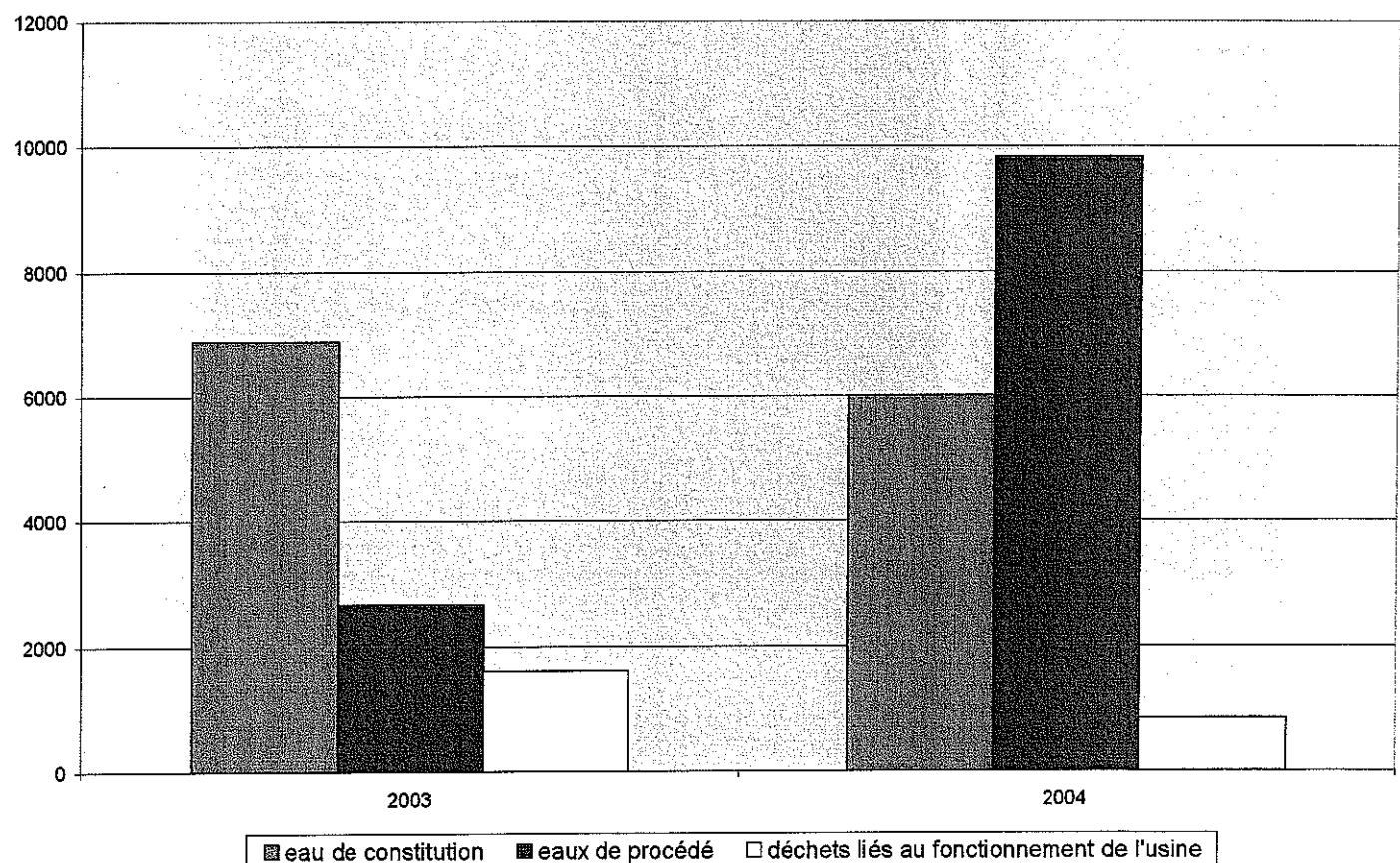
ANNEXE 1 du rapport GSLH.2005.05.685.Cfo.MAB

Evolution de la production depuis 2002



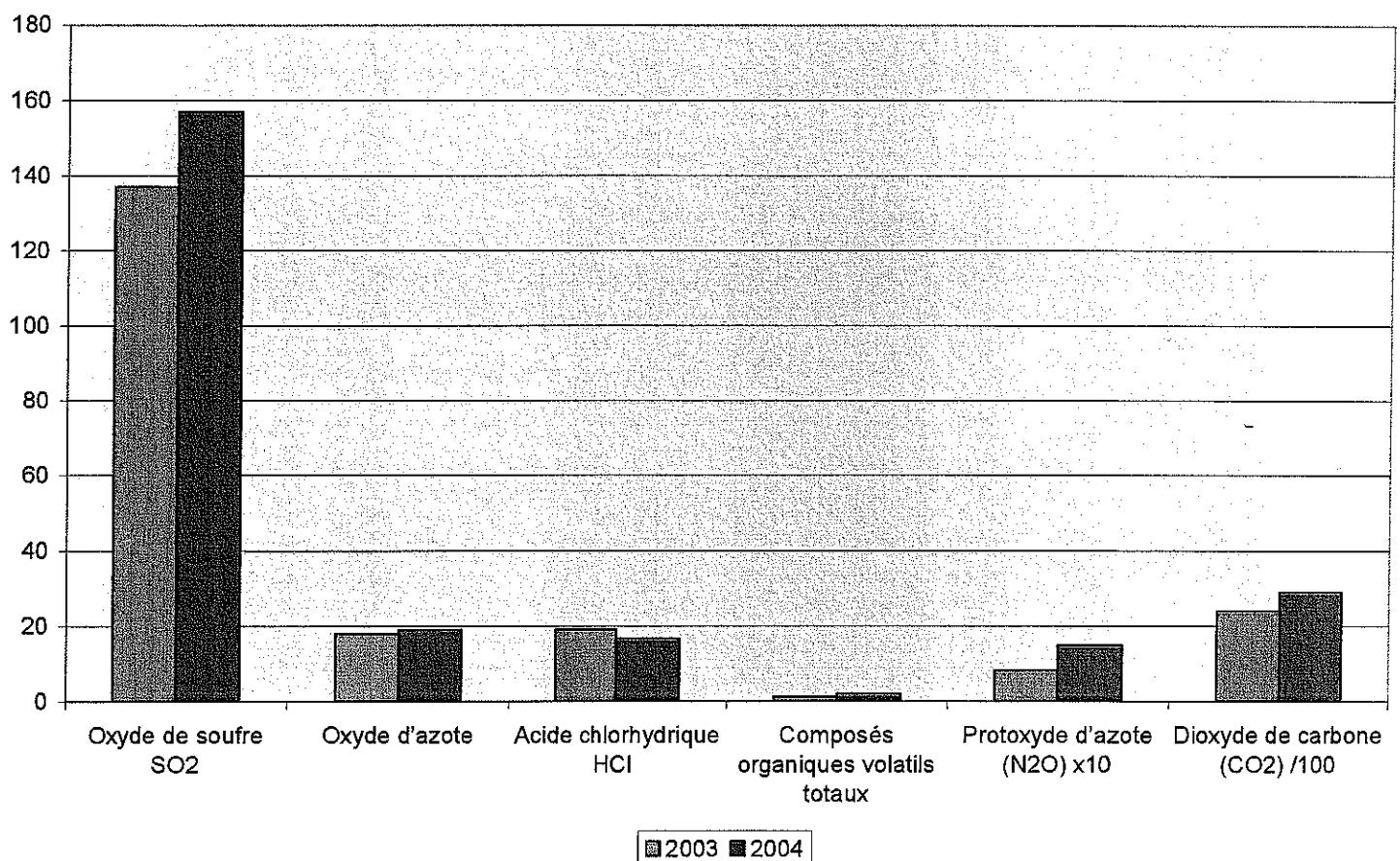
ANNEXE 2 du rapport GSLH.2005.05.685.Cfo.MAB

Evolution des différents types de déchets



ANNEXE 3 du rapport GSLH.2005.05.685.Cfo.MAB

Evolution des différents polluants atmosphériques



ANNEXE 4 du rapport GSLH.2005.05.685.Cfo.MAB

Masses des polluants émis en 2004

